

Secrétariat assuré par :
Madame Sandrine BALLESTA

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
~~COMMISSION COMMUNALE~~
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR
DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Du 08 décembre 2023

Centre Municipal d'Activités
44 avenue des Fauvettes
93360 NEUILLY-PLAISANCE

L'an deux mille quatorze

Le vendredi 08 décembre 2023

A 9h00

Il est rappelé que lors de sa visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.

Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

CP UF TF

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur François TAGLANG

Brigade des Sapeurs-Pompiers
Major Laurent FOUCHERES

Services Techniques
Monsieur Lyubomyr PALYVODA

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
COMMISSION COMMUNALE
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Du 08 décembre 2023

Centre Municipal d'Activités
44 avenue des Fauvettes
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Assistaient également à la visite

Responsable service Jeunesse
Monsieur Bruno GOLFIER

Descriptif de l'établissement

Il s'agit d'un bâtiment de construction traditionnelle comportant un étage partiel, un rez de chaussée et un sous-sol. L'établissement comporte :

- à l'étage : une salle polyvalente à usage d'atelier de sculpture, dont l'accès est limité à 19 personnes
- au rez de chaussée : des salles d'activités diverses, une salle de danse, des bureaux et des sanitaires
- au sous-sol : vide sanitaire et chaufferie gaz accessible depuis l'extérieur

Effectif du public susceptible d'être admis

- | | | |
|-------------|---|---------------|
| - Public | : | 140 personnes |
| - Personnel | : | 10 personnes |

EFFECTIF TOTAL : **150 personnes**

L'établissement dispose des installations techniques suivantes :

- Un équipement d'alarme de type 4 avec déclencheurs manuels
- un éclairage de sécurité par BAES
- une chaufferie alimentée au gaz

CLASSEMENT : Etablissement de **type L avec activité de type X de 5^{ème} catégorie**. Etablissement assujetti à la réglementation du 22 juin 1990 modifiée.

Au cours de la réunion préalable, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- rapport de vérification des installations électriques (Code du Travail et ERP) établi par l'organisme agréé QUALICONSULT en date du 16 mars 2023 avec levée des observations par l'électricien de la Ville et société LUMAGE en date du 06 décembre 2023

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

LP LF TF 2/4

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

- rapport de vérification périodiques des équipements d'arme et extincteurs établi par l'organisme agréé DEKRA en date du 07 septembre 2023
- rapport de vérification de l'installation d'alarme et des extincteurs par la société IPS en date du 24 mai 2023
- Compte rendu exercice d'évacuation du 17 octobre 2023 pour la partie centre de loisirs
- Compte rendu d'exercices d'évacuation du 07 décembre 2023 pour la partie associations

Au cours de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a fait procéder aux essais suivant en situation de coupure de l'alimentation électrique normale depuis le TGBT :

- éclairage de sécurité dans l'ensemble de l'établissement
- déclenchement de l'alarme par action sur le déclencheur manuel situé dans la partie centre de loisirs coté issue de secours coté jardin entraînant sans temporisation la diffusion de l'alarme générale sonore et visuelle dans l'ensemble de l'établissement

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant.

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite des activités de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1/ mettre à jour les plans d'intervention et y faire figurer l'emplacement des organes de sécurité;
- 2/ poursuivre l'identification des locaux notamment afficher les réserves et les portes sans issue ;
- 3/ interdire tout stockage dans les locaux situés dans la cage d'escalier menant à l'atelier sculptures ;
- 4/ déplacer le four céramique conformément à l'article PE19 (espace libre entre four et cloison et accès à l'organe de coupure électrique) ;
- 5/ assurer la vérification de l'entretien du four céramique ;
- 6/ fournir les rapports de vérification réglementaire des installations de gaz et le ramonage du conduit de la chaudière et lever les observations éventuelles ;
- 7/ installer un BAES au-dessus de la porte de la salle d'activités côté jardin pour améliorer le balisage d'évacuation ;
- 8/ limiter à 19 personnes la salle sculpture située à l'étage et ne comportant qu'une seule sortie. Afficher à l'entrée de la salle un panneau inaltérable mentionnant cette restriction (rappel)
- 9/ s'assurer, en présence du public de l'ouverture de tous les accès et de toutes les issues de secours ;
- 10/ s'assurer de la présence dans l'établissement d'un boîtier regroupant l'ensemble des clés des locaux ;
- 11/ afficher les consignes de sécurité dans tous les locaux recevant du public.

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
COMMISSION COMMUNALE
DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Du 08 décembre 2023

Centre Municipal d'Activités
44 avenue des Fauvettes
93360 NEUILLY-PLAISANCE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

WF TF LP

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

12/ établir des consignes précises entre les différentes entités concernant
l'appel des secours

**Et les membres de la commission communale de sécurité et
d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.**

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

LD LF TF